



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ENCORE UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ

L'Assurance Maladie (UNCAM) nous annonce des « mesurette » qui ne sont pas à la hauteur des enjeux.

La CFR partage l'objectif légitime et indispensable du retour à l'équilibre financier des comptes de l'Assurance Maladie.

Mais elle n'est pas favorable à des mesures partielles et mal ciblées, et contraires au principe de solidarité.

En particulier, sans méconnaître la gravité du problème posé par les affections de longue durée, la CFR s'inquiète des limitations qui pourraient être apportées au remboursement des « vignettes bleues » pour les patients concernés. Il s'agirait d'un transfert des sommes non remboursées vers les mutuelles.

Quant à la possibilité pour l'Assurance Maladie de proposer des contrats complémentaires à prix modérés, la CFR n'y serait pas opposée à condition que cela n'affaiblisse pas le régime de base et n'entraîne pas un déséquilibre supplémentaire.

Paris, le 25 juin 2008

N° 99